

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Taraneh Aminian – Qu'en est-il du projet d'agrandissement gymnasial à La Tour-de-Peilz ? (17_INT_036)

Rappel de l'interpellation

En mars de cette année, la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire informait les enseignantes, les enseignants, les collaboratrices et les collaborateurs du Gymnase de Burier, par l'intermédiaire de Madame Agnès-Valérie Bessis, sa directrice, de la suite donnée par le Conseil d'Etat à la requête du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture d'accorder un crédit d'études de 300'000 francs pour le projet de création de 25 classes nouvelles sur le terrain adjacent au Gymnase de Burier.

Lors de sa séance du 28 juin dernier, le Conseil d'Etat a octroyé, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, un crédit d'études de 400'000 francs pour financer l'appel d'offres en entreprise totale et l'autorisation de construire un second établissement gymnasial sur le site actuel du Gymnase de Burier. Ce crédit d'études fait suite à un premier crédit d'études accordé par le Conseil d'Etat le 15 mars 2017.

Je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. où en est aujourd'hui ce projet, sachant que sa réalisation devrait être effective pour les rentrées scolaires 2018 et 2019 ?
- 2. S'agit-il de la création de 25 classes supplémentaires ou d'un nouveau gymnase?
- 3. Quels sont les critères pour déterminer la taille maximale d'un gymnase?
- 4. Quels sont les critères qui permettent d'avancer que la gestion administrative et pédagogique du site de Burier devrait se faire sous la forme de deux gymnases autonomes ?
- 5. Comment se justifie l'augmentation du crédit d'études de 300'000 francs à 400'000 francs entre le 22 mars et le 28 juin 2017 ?

Souhaite développer

(Signé) Taraney Aminian

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

À sa mise en service en 1977, le bâtiment hébergeant le Centre d'Enseignement Secondaire Supérieur de l'Est Vaudois (CESSEV) accueillait 700 élèves. Le Gymnase de l'Est vaudois, rebaptisé Gymnase de Burier en 2012, a connu une expansion importante depuis et a vu son rôle renforcé dans le paysage cantonal de la formation du Secondaire II. L'ajout du bâtiment Enogone en 2007 ainsi que divers aménagements ont porté la capacité du site à plus de 1500 élèves.

Dans un contexte de croissance démographique et d'attractivité des filières gymnasiales non démentis depuis 10 ans, et malgré la valorisation de l'entier du potentiel du site, l'extension du site de Burier constituait, à brève échéance, la seule solution à même d'accueillir progressivement 450 élèves supplémentaires dans 17 nouvelles salles de classe.

Réponses aux questions

1. Où en est aujourd'hui ce projet, sachant que sa réalisation devrait être effective pour les rentrées scolaires 2018 et 2019 ?

L'extension du Gymnase de Burier ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2021, avec la mise en service de 9 classes. Le solde sera ouvert à la rentrée 2022.

2. S'agit-il de la création de 25 classes supplémentaires ou d'un nouveau gymnase ?

Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau gymnase. Le nouveau bâtiment – sur 3 niveaux sur 4'662m² – offrira 17 salles de classe, des salles spéciales avec leurs espaces de stockage et de préparation, des salles d'informatique, une cafétéria et les locaux techniques usuels. Des transformations ponctuelles dans les bâtiments existants permettront de créer des synergies entre ceux-ci et le nouvel édifice.

3. Quels sont les critères pour déterminer la taille maximale d'un gymnase?

Pour les nouvelles constructions à venir, le Conseil d'Etat tend actuellement à planifier des établissements (par ex. le futur gymnase du Chablais à Aigle ou celui d'Echallens) qui ne dépasseront pas une capacité de 1200 élèves en moyenne. Par le passé, une jauge comprise entre 1500 et 1600 élèves au maximum par établissement avait été retenue. Cette jauge repose sur des critères pédagogiques ou liés au climat d'établissement.

4. Quels sont les critères qui permettent d'avancer que la gestion administrative et pédagogique du site de Burier devrait se faire sous la forme de deux gymnases autonomes ?

L'idée de créer 2 gymnases autonomes sur le site de Burier a été abandonnée et n'est plus d'actualité.

5. Comment se justifie l'augmentation du crédit d'études de 300'000 francs à 400'000 francs entre le 22 mars et le 28 juin 2017 ?

L'augmentation demandée avait pour but de permettre au service constructeur de l'Etat – la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) – d'avancer le plus loin possible dans les études préparatoires avant la demande d'un crédit d'études / crédit d'ouvrage sous la forme d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD).

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	V. Grandjean

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juillet 2021.